



## Environnement

### **OBJET : Approbation du Plan Climat Air Energie Territorial 2025-2030**

### **EXPOSE**

Par délibération du 14 décembre 2023, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a engagé l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et a défini ses objectifs :

- Faire de la transition énergétique une opportunité pour l'optimisation budgétaire, l'attractivité économique, et la qualité de vie pour tous les acteurs du territoire ;
- Agir non seulement sur l'atténuation par la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et des consommations énergétiques, mais également sur l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique afin d'en diminuer la vulnérabilité.

Par délibération du 26 juin 2025, le Conseil Communautaire a adopté à l'unanimité le projet de PCAET pour la période 2025-2030 et l'a soumis aux avis de l'Autorité environnementale, de M. le Préfet ainsi que de Mme la Présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire. Une consultation publique a été engagée en parallèle du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre.

Le Préfet, a communiqué le 29 août une analyse technique et réglementaire ainsi que des recommandations pour la mise en œuvre du PCAET. La Présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire a émis un avis favorable le 31 août et invité à porter une attention sur les puits de CO2 pour contribuer à la neutralité carbone en 2050 et la gestion de la ressource en eau pour s'adapter à sa diminution. L'Autorité environnementale a indiqué le 17 septembre qu'elle n'émettait pas d'avis faute de moyens suffisants.

Dans le cadre de la consultation publique, le Syndicat Chère Don Isac a émis quelques suggestions de précisions. Il a souligné également l'importance des enjeux de la ressource en eau et de l'évolution de l'occupation du sol et l'avantage de préserver le bocage.

Par ailleurs, des informations nouvelles depuis le 26 juin dernier conduisent à ajouter les éléments suivants :

- Mention de la création d'un poste source par Enedis près de Derval en 2030 (sur une parcelle de 5 hectares) pour pouvoir accueillir de nouveaux projets de production d'énergie électrique renouvelable (photovoltaïque, éolien...) sur l'ouest de l'intercommunalité, le poste source existant étant non évolutif et saturé ce qui conduit à suspendre tout nouveau raccordement dès cette année 2025.

- Mention d'une demande de maintien de la procédure d'autorisation avec consultation des communes, de l'intercommunalité et enquête publique pour tout renouvellement de parc éolien au regard du nombre d'éoliennes en service sur le territoire et de leur impact observé sur le paysage et sur l'activité agricole, le Préfet ayant désormais la possibilité de ne pas engager de procédure d'autorisation si il considère que les modifications ne sont pas substantielles (circulaire ministérielle du 5 septembre 2025).

Suite à la consultation publique et aux précisions apportées en réponse aux avis exprimés par l'Etat et le Conseil Régional des Pays de la Loire, il est proposé d'approuver le Plan Climat Air Energie Territorial 2025-2030 qui comprend les pièces suivantes :

- Un état initial de l'environnement ;
- Un diagnostic ;
- Une stratégie ;
- Un programme d'actions ;
- Une évaluation environnementale ;
- Un résumé non technique de l'évaluation environnementale

Ces pièces sont annexées à la présente délibération.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Environnement » réunie le 30 septembre dernier.

## DECISION

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Communautaire décide :

1) d'approuver le Plan Climat Air Energie Territorial 2025-2030 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval ;

2) d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à la majorité  
1 abstention (M. Hervé De TROGOFF)

Fait et délibéré à Châteaubriant,  
Le 14 octobre 2025

La secrétaire de séance

Le Pr

AR-Préfecture

044-200072726-20251016-8-DE

Lucie GUERINEAU Acte certifié exécutoire

Alain



Le Président,

Alain HUNAUULT

Réception par le Préfet : 16-10-2025

Publication le : 16-10-2025 Conseil Communautaire du 14 o